

## Barème Honoraires de Location Habitation mixte\* et meublée\*

	Honoraire à la charge du locataire	Honoraire à la charge du bailleur
Honoraire d'entremise et de négociation	Non applicable	100 €
Honoraire de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6% TTC du loyer annuel hors charge	6% TTC du loyer annuel hors charge
Honoraire de réalisation des états des lieux (entrée + sortie)	2 €/m <sup>2</sup>	2 €/m <sup>2</sup>

### Plafonnement réglementaire de la loi ALUR du 29/03/2014:

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Année de référence : 2014

Zone « très tendue »

Zone « non tendue »

Zone « tendue » (Carquefou, Sainte Luce sur Loire, Thouaré sur Loire, La Chapelle sur Erdre, Orvault, Nantes)

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : **10€ TTC**

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : **3€ TTC**

**Honoraire forfaitaire minimum de 100 € pour les baux (hors habitation principale)**

(\*) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

*Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.*

**Barème établi le 01/04/2015**

**Barème gestion locative en % HT de l'encaissement selon niveau de services choisi par le propriétaire :**

	INITIAL 6%	CONFORT 7,5%	PRIVILEGE 8,5%	Coût hors forfait	
<b>PRESTATIONS INCLUSES</b>	MISE EN PLACE DU MANDAT DE GESTION	●	●	●	
	EMISSION DES AVIS DE QUITTANCE, ENCAISSEMENT DES LOYERS, CHARGES ET ALLOCATIONS	●	●	●	
	DELIVRANCE DES QUITTANCES ET REÇUS	●	●	●	
	Révision des loyers	●	●	●	
	Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
	Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
	Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
	Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
	Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
	Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
	Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
	Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
	Demande de devis pour travaux	●	●	●	
	Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
<b>PRESTATIONS OPTIONNELLES</b>	Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC / an
	Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	○	●	●	30 € TTC
	Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
	Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC
	Gestion des sinistres : déclaration, représentation à la 1 <sup>ère</sup> expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC / dossier
	Assistance à la pré-livraison + livraison + suivi des réserves	○	●	●	250 € TTC
	Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	150 € TTC
	Représentation en Assemblée générale	○	○	●	125 € TTC / heure
	Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
	Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (expertise supplémentaire etc...)	○	○	○	125 € TTC / heure

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

## Barème honoraires de transaction

Barème charge vendeur (sauf accord exceptionnel des parties)

### MANDAT SIMPLE – 12 actions

Accompagnement acquéreur  
Assistance administrative (cadastre, projet)  
Bilan de promotion  
Century 21 (site et réseau)  
Courtage bancaire (agrément IOB)  
Devis partenaires  
Extranet  
Marketing direct  
Ouest-France, Se Loger, Le Bon Coin  
Rédaction du compromis  
Relance acquéreurs  
Vitrine A4

### MANDAT CONFIANCE – 15 actions supplémentaires

50/50  
AMEPI : mandat partagé par 79 agences  
Assistante administrative niveau 2 (PLU, CU, géomètre)  
Compte rendu sur rendez vous  
Diagnostics immobiliers offerts  
Facebook  
Garantie d'action  
Home staging virtuel  
Mailings dédiés  
Panneau à Vendre  
Plan de promotion complet  
Recommandation VIP  
Site du propriétaire  
Vitrine A3 pendant 30 jours garantis  
You tube

<u>PRIX NET VENDEUR</u>		Forfait TTC TVA à 20 %	<u>HONORAIRE D'AGENCE</u>	
de	à		en euros	soit
0	99 999		6 000	12.00%
100 000	108 999		7 000	6.70%
109 000	126 999		8 000	6.78 %
127 000	145 999		9 000	6.59 %
146 000	165 999		10 000	6.41 %
166 000	187 999		11 000	6.21%
188 000	210 999		12 000	6.02%
211 000	230 999		13 000	5.88 %
231 000	252 999		14 000	5.79 %
253 000	275 999		15 000	5.67 %
276 000	299 999		16 000	5.56 %
300 000	325 999		17 000	5.43 %
326 000	353 999		18 000	5.29 %
354 000	383 999		19 000	5.15 %
384 000	417 999		20 000	4.99 %
418 000	455 999		21 000	4.81 %
456 000	499 999		22 000	4.60 %
500 000	558 999		23 000	4.34 %
559 000	699 999		24 000	3.81 %
700 000				3.50 %

La remise d'une note est obligatoire

Barème établi le 31/03/2017 en euros